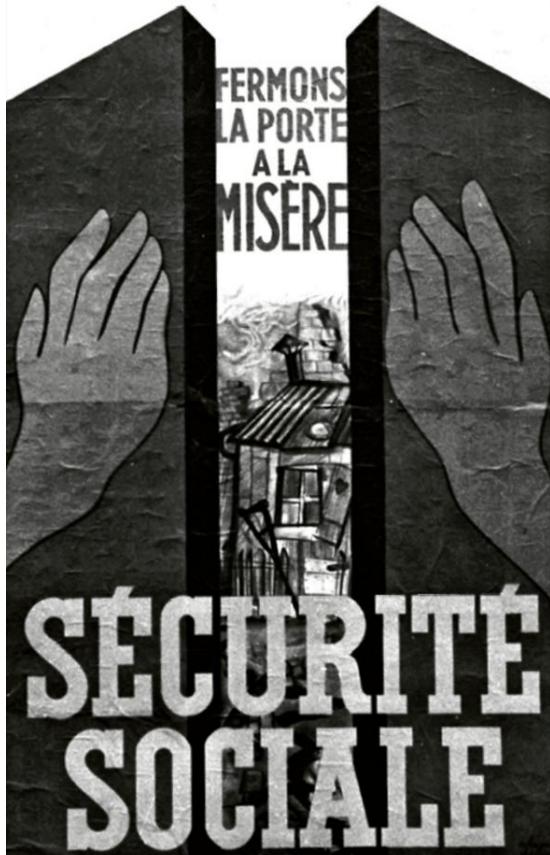


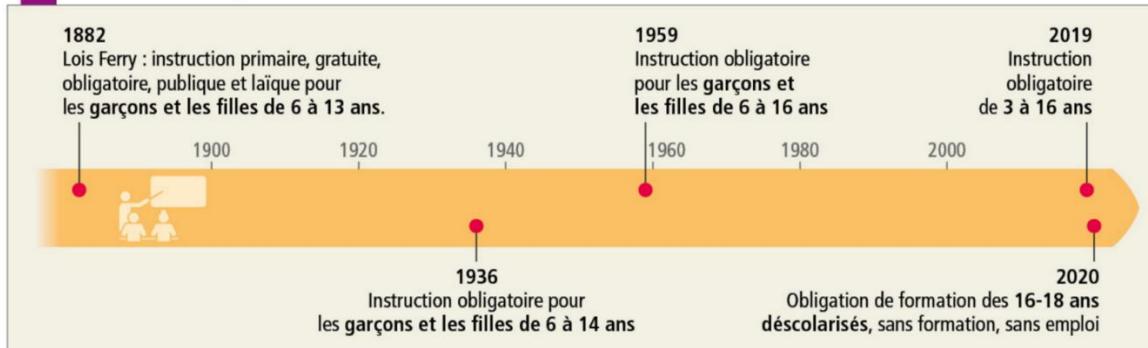
Séance 1 : La solidarité, principe fondamental de la République française



Doc. 1 La Sécurité sociale

Selon l'ordonnance du 4 octobre 1945, la Sécurité Sociale est un système de protection collective créé en France en 1945. Son but est de protéger tous les citoyens contre les « risques de la vie » (maladie, accident, vieillissement, naissance d'un enfant). Elle est financée selon le principe de solidarité.

3 L'instruction pour tous



- (Doc. 1) Expliquez ce qu'est la Sécurité sociale : quand a-t-elle été créée, par quel texte et pour quel objectif précis ?
- (Doc. 2) Citez trois catégories de personnes que la Nation s'engage à protéger particulièrement.
- (Doc. 3) Expliquez comment a évolué l'accès à l'école depuis 1882 jusqu'à aujourd'hui. Dans quel but d'après vous ?
- (Doc. 1-2-3) Racontez un moment de votre vie qui montre l'impact de la solidarité de la République française dans votre vie (CAF, Assurance maladie, l'école).

2 Ce que dit la loi

Extraits du Préambule de la Constitution de la IV^e République (1946), inscrit dans la Constitution de la V^e République (1958)

[Le peuple français] proclame [...] comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes [...] économiques et sociaux ci-après :

Art. 10 – La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. [...]

Art. II – [La Nation] garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle [...].

Art. 13 – La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle¹ et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.

1. elle permet le droit au travail.

République : régime politique dans lequel le pouvoir appartient au peuple.

Solidarité : action d'entraide qui a pour objectif le respect des autres et la réduction des inégalités.

